Le Monde
JEUDI 26 JUIN 2025

Le gouvernement affaiblit méthodiquement les agences environnementales et sanitaires

Un **collectif** de 95 personnalités dénonce les réductions de moyens drastiques qui touchent les institutions chargées de défendre l'environnement et la santé publique, d'une « irresponsabilité sans précédent », selon les sections syndicales concernées

Jamais les institutions chargées de défendre l'environnement, la santé publique et les travailleurs n'ont subi autant d'attaques, financières, législatives et symboliques, de la part de la classe politique française.

Alors que les crises écologiques dépassent des seuils critiques reconnus par un consensus scientifique incontestable, et que les enjeux sanitaires ne cessent de s'aggraver, la crise du monde agricole a été l'occasion pour le gouvernement et les organisations patronales de resservir un discours anticontrôles et antinormes. Contentant ainsi le lobby de l'agro-industrie, une circulaire, datée du 4 novembre 2024, instaure pour les administrations de l'Etat un *« contrôle annuel unique »* dans le secteur agricole.

En outre, la réduction drastique des moyens alloués aux services de l'Etat et aux agences environnementales et sanitaires relève d'une irresponsabilité sans précédent. Le premier ministre, François Bayrou, et son gouvernement évoquent des agences *« trop nombreuses »* et certains syndicats agricoles multiplient les attaques physiques et médiatiques.

Les conséquences sont immédiates et tangibles : suppressions de postes à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), réduction drastique du nombre d'ouverture de postes au concours de l'inspection du travail, réduction des effectifs et forte baisse du budget d'intervention de l'Agence de la transition écologique (Ademe), menace de fusions destructrices entre des organismes au détriment de la qualité du service qu'ils rendent au public.

> CES MANŒUVRES ILLUSTRENT LA DÉRIVE AUTORITAIRE D'UN EXÉCUTIF OBSÉDÉ PAR UNE GESTION NÉOLIBÉRALE ET PRODUCTIVISTE

Un garde-fou essentiel

Ces attaques, menées au niveau national par l'exécutif, trouvent écho à toutes les échelles. Depuis l'arrivée de Valérie Pécresse à la tête de la région Ile-de-France, l'Institut Paris Région, pilier francilien de la recherche et de l'expertise en urbanisme et en environnement, a subi une réduction de 30 % de ses ressources financières. Cette déconstruction méthodique de nos outils communs de connaissance et de régulation prépare un affaiblissement généralisé de notre capacité à répondre aux crises écologiques et sanitaires, à protéger les travailleurs et la population.

La proposition de loi portée par le sénateur (Les Républicains) Laurent Duplomb, ancien président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui vise à *« lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur »*, est une attaque directe contre l'indépendance de l'Anses. Ce texte prévoit, notamment, la création d'un *« conseil d'orientation pour la protection des cultures »*, structure externe dominée par les intérêts privés et économiques, ce qui menace gravement l'objectivité des décisions sur les pesticides et autres produits chimiques. Alors que le gouvernement a déjà mis en pause le plan Ecophyto, qui visait à réduire les usages de produits phytopharmaceutiques, l'entrée en vigueur de la proposition de loi Duplomb constituerait un recul sans précédent pour la biodiversité, la santé des travailleurs agricoles et de la population.

Parallèlement, Santé publique France (SPF) est soumise à un contrôle de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), dont la lettre de mission évoque, parmi les scénarios possibles, la remise en cause de son intégrité en confiant certaines de ses missions à d'autres opérateurs publics. Affaiblir SPF menacerait gravement l'accomplissement de ses missions. L'indépendance scientifique des agences sanitaires est un garde-fou essentiel pour se préserver de l'ingérence des lobbys, des manipulations politiques, et éviter crises et scandales sanitaires.

Ces manœuvres illustrent la dérive autoritaire d'un exécutif obsédé par une gestion néolibérale et productiviste, relayée par des élus de droite et d'extrême droite, en sacrifiant les impératifs écologiques et sanitaires aux intérêts économiques immédiats. Ce climat toxique encourage une montée inquiétante des violences contre les agents publics, et tout particulièrement ceux de l'OFB, présentés cyniquement comme responsables des difficultés agricoles par un gouvernement aligné sur les discours les plus rétrogrades et populistes.

Au détriment du bien commun

Cette politique s'apparente dangereusement à celle menée par l'administration Trump aux Etats-Unis, où la suppression de crédits de recherche consacrés à l'environnement, les licenciements massifs au sein des agences sanitaires servent une stratégie de dérégulation de l'économie au détriment du bien commun. Des politiques similaires d'attaques contre les institutions travaillant sur le climat, l'environnement et la santé s'observent dans de nombreux pays, et mettent en péril l'avenir et le bien-être de toute l'humanité.

Faire de la préservation de l'environnement et de la santé publique une simple variable d'ajustement économique au profit d'intérêts privés est doublement nuisible : cela permet, d'une part, à certains acteurs économiques de se défausser des conséquences écologiques et sanitaires de leurs activités et, d'autre part, de détourner les fonds publics destinés à la régulation environnementale vers des politiques régressives et une économie de guerre, exacerbant les inégalités et accentuant la guerre sociale contre les travailleurs.

La loi Duplomb doit être immédiatement abandonnée, tout comme l'austérité destructrice imposée aux collectivités territoriales et à la transition écologique dans le prochain budget 2026. Il faut restaurer et renforcer les moyens des agences environnementales et sanitaires ainsi que de l'inspection du travail. La protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la crise de la biodiversité, la réduction des inégalités et la préservation de la santé de tous ne sont pas négociables. Il est temps de remettre l'intérêt général au cœur des politiques publiques. ■

Parmi les signataires :
Jacky Bonnemains, *directeur de l'association Robin des Bois ;* **Dominique Bourg,** *philosophe, professeur honoraire de l'université de Lausanne (Suisse) ;* **Cyrielle Chatelain,** *présidente du groupe Ecologiste et social à l'Assemblée nationale ;* **Cyril Dion,** *réalisateur ;* **Alma Dufour,** *députée (LFI-NFP) de la Seine-Maritime ;* **Antoine Gatet,** *président de France Nature Environnement ;* **Inès Léraud,** *journaliste, autrice d'« Algues vertes. L'histoire interdite » (Delcourt, 2019) ;* **Valérie Masson-Delmotte,** *climatologue ;* **Mélanie Popoff,** *médecin, cofondatrice de l'Alliance santé planétaire ;* **Marc-André Selosse,** *professeur au Muséum national d'histoire naturelle, membre de l'Académie d'agriculture de France.*
La liste complète sur Lemonde.fr

L'adoption de la loi Duplomb représenterait un recul majeur pour la santé publique

Le texte proposant de revenir, notamment, sur l'interdiction de pesticides dangereux, examiné en commission mixte paritaire à partir du 30 juin, subordonne, selon un **collectif** de scientifiques et de patients, la santé aux intérêts économiques, et répète des erreurs dévastatrices

L'examen de la proposition de loi du sénateur (Les Républicains) de la Haute-Loire Laurent Duplomb par une commission mixte paritaire, le 30 juin, sera un moment historique. En effet, loin de répondre à son objectif louable (*« lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur »*), l'adoption de ce texte marquerait un recul majeur pour la santé publique. Il aggraverait l'exposition de l'ensemble de la population, et en premier lieu des agriculteurs, aux pesticides.

Les dangers des pesticides pour la santé humaine ne sont plus à démontrer. Les expertises collectives de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de 2013 et 2021, fondées sur une analyse exhaustive de la littérature scientifique, établissent une forte présomption de lien entre l'exposition à ces substances et de nombreux cancers : prostate, leucémies, myélomes, lymphomes, cancers pédiatriques. S'y ajoutent des maladies neurodégénératives, comme la maladie de Parkinson, des affections pulmonaires comme la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des troubles du développement neurologique chez les enfants.

Le système d'homologation actuel se contente de tests mesurant la toxicité des molécules en laboratoire, ce qui n'est pas une approche suffisante pour détecter tous les effets possibles sur la santé humaine. L'histoire en témoigne tragiquement : des produits comme le lindane, le chlordécone ou le malathion ont reçu une autorisation de mise sur le marché avant d'être retirés en raison de leurs impacts sanitaires dévastateurs.

> L'INCIDENCE DES CANCERS AUGMENTE TOUS LES ANS CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES ADULTES

Situation alarmante

Le principe démocratique voudrait que la décision politique s'appuie sur ces données scientifiques. La proposition de loi Duplomb fait exactement l'inverse, en organisant un recul inacceptable de la protection sanitaire de nos concitoyennes et concitoyens. Premier recul : la création d'un « conseil d'orientation pour la protection des cultures », associant notamment l'industrie phytosanitaire et les syndicats agricoles, dont les avis pourraient s'imposer à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Il s'agit, ni plus ni moins, de subordonner l'expertise scientifique et la santé publique aux intérêts économiques, comme on avait pu le faire avec le Comité permanent amiante, avec les conséquences que l'on sait. Deuxième recul : la réautorisation d'insecticides de la famille des néonicotinoïdes, interdits en 2018 pour leurs effets toxiques sur les insectes pollinisateurs. Ces agents neurotoxiques, que l'on retrouve désormais dans l'eau de pluie, ont aussi des effets sur le cerveau de nos enfants : deux études ont montré une corrélation entre l'exposition in utero et la diminution du quotient intellectuel. Que faudrait-il de pire pour que le législateur ouvre les yeux ?

L'incidence des cancers augmente tous les ans chez les enfants et les jeunes adultes. Est-ce inexorable ? Face à cette situation alarmante, chercheurs et soignants font preuve d'une détermination sans faille pour mieux comprendre l'origine de ces maladies, développer de nouveaux traitements et offrir les meilleurs soins aux patients. Certains facteurs de risque ont d'ores et déjà été identifiés, parmi lesquels les pesticides, des agents sur lesquels seule l'action politique peut avoir un impact. Allons-nous continuer à répéter les erreurs du passé, responsables de scandales sanitaires majeurs comme ceux de l'amiante, ou du chlordécone dans les bananeraies antillaises ? Mesdames et messieurs les membres de la commission mixte paritaire, notre santé, celle de nos enfants, et particulièrement celle des agriculteurs, doit être votre priorité. ■

Parmi les signataires :
Dominique Bazy, *président de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer ;* **Philippe Bergerot,** *président de La Ligue nationale contre le cancer ;* **Mélanie Courtier,** *présidente de Jeune & Rose (collectif de jeunes femmes touchées par un cancer du sein) ;* **Olivier Coutard**, *président du conseil scientifique du Comité national de la recherche scientifique ;* **Agnès Linglart,** *présidente de la Société française de pédiatrie ;* **Philippe Pourquier,** *président de la Société française du cancer ;* **Emmanuel Raffoux,** *président de la Société française d'hématologie ;* **Gérald Raverot,** *président de la Société française d'endocrinologie ;* **Pierre Sujobert,** *membre du conseil d'administration de la Société française d'hématologie, auteur de la tribune ;* **Marie Vidailhet,** *présidente de la Société française de neurologie ;* **Anne Vuillemin,** *présidente de la Société française de santé publique.*
Liste complète sur Lemonde.fr